

## Format

- 32 Equipes,
  - 16 Féminines
  - 16 Masculines
- 4 Terrains
- 1 Village d'organisation

## Partenariat

La FFVB fournira :

- l'ensemble des terrains homologués.
- Les ballons de la compétition

Sponsoring Local  
(70% de l'espace publicitaire)

- Espace publicitaire sur le textile organisation
- La publicité de votre organisation sur le site internet de la FFVB

## Communication

- une campagne de communication assurée au niveau national par la FFVB (dossiers de presse , RP)

# Cahier Des Charges



*SENIOR*

*JUNIOR*

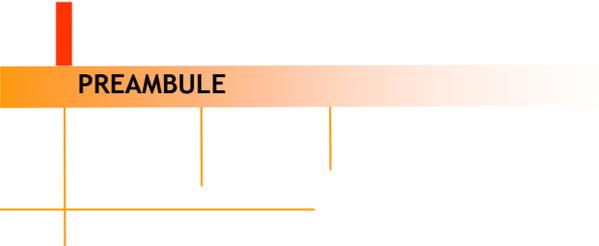
*CADET*

*MINIME*

Profitez de l'opportunité d'organiser un événement de dimension nationale !

**Wilson**  
MORE WIN.

**ERHARD** SPORT  
QUALITE & INNOVATION



## PREAMBULE

La finale du CHALLENGE INTER-CLUBS de Beach Volley est pour la FFVB, l'occasion de valoriser le dynamisme des clubs de Beach Volley français.

Cette grande manifestation regroupe sur un même site, l'ensemble des clubs qualifiés à l'issue des championnats régionaux des catégories minimales à senior, féminins, masculins.

Deux titres, un féminin et un masculin de « Vainqueur du CHALLENGE INTER-CLUBS de Beach Volley » sont décernés par la FFVB aux joueurs victorieux du tournoi final.

L'organisateur de la Finale du CHALLENGE INTER-CLUBS de Beach Volley participe, avec la FFVB, au succès de l'événement en remplissant les conditions du cahier des charges exposé ci-après.

### VOTRE CONTACT :

Patrice Marquet  
Direction Secteur Beach Volley - FFVB  
+33 1 58 42 22 17  
+33 6 69 68 23 63  
[beachffvb@volley.asso.fr](mailto:beachffvb@volley.asso.fr)

- 1- CONDITIONS DE CANDIDATURE**
- 2- AMENAGEMENT DU SITE**
- 3- ORGANISATION SPORTIVE**
- 4- TENUE ET BALLONS**
- 5- MEDICAL**
- 6- HÉBERGEMENT - RESTAURATION**
- 7- PROMOTION - COMMUNICATION**
- 8- PARTENARIAT**
- 9- COUPES / LOTS / CEREMONIE DE CLOTÛRE**
- 10- DIVERS**
- 11- CLAUSES D'ANNULATION**
- 12- RESPECT DU CAHIER DES CHARGES**
- 13- ANNEXES**

## 1- CANDIDATURES

1-1 Le Groupement Sportif Affilié devra faire connaître sa candidature pour l'organisation d'un CHALLENGE INTER-CLUBS de Beach Volley en retournant le dossier de candidature renseigné dans les délais impartis.

Le dossier de candidature doit être accompagné :

- du budget prévisionnel.
- de la répartition des visuels du tour de terrain central signée.

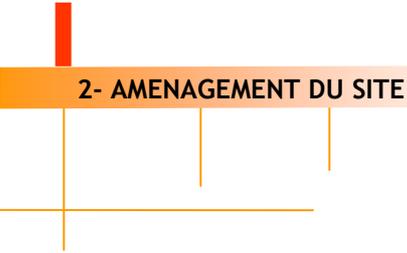
Les intentions de candidatures sont à retourner à la FFVB avant le 20/03/12, date limite d'engagement.

1-2 Période pour l'organisation d'un CHALLENGE INTER-CLUBS de Beach Volley, féminin, masculin (soit senior, junior, cadet, minime) :

- Minime : 25 et 26 juillet 2012
- Junior : 08 et 09 août 2012
- Cadet : 22 et 23 août 2012
- Senior : 01 et 02 septembre 2012

1-3 L'attribution de l'organisation du CHALLENGE INTER-CLUBS de Beach Volley sera effectuée par le Bureau Exécutif de la FFVB. Les candidats aux organisations seront informés dans les meilleurs délais de leur attribution ou non de l'organisation du CHALLENGE INTER-CLUBS de Beach Volley.





## 2- AMENAGEMENT DU SITE

### 2-1- INSTALLATIONS ET MATERIELS

L'organisateur local aura à sa charge l'installation, 24h avant le début du tournoi :

- Aires de jeux :
  - 4 terrains (poteaux, filets fournis par la FFVB sous conditions) de jeu minimum d'un sable propre, profond (40 cm) et nivelé aux dimensions de 26m x 18m pour tous les terrains. 1 terrain d'échauffement.
  - Le tracé spécifique des lignes correspondant à la compétition
  - Par terrain :
    - 2 mires, (plus un jeu de mires de remplacement)
    - 1 table pour la marque avec 2 chaises assorties
    - 4 chaises pour les joueurs
    - 1 tableau de marque avec scoreboard
    - 1 podium d'arbitre
    - de l'eau minérale pour chaque équipe
    - 1 toise, 1 manomètre et des serviettes
    - 3 parasols
- 1 village (format à préciser) :
  - tentes « garden », avec des espaces distincts : organisation, joueurs, sportive, médicale
  - Des sanitaires et des locaux appropriés pour un contrôle anti-dopage
  - Une arrivée d'eau + tuyau pour l'arrosage des terrains si nécessaire
  - L'organisateur local devra prévoir des chaises, tables, parasols, pour l'ensemble des terrains ainsi que pour les espaces d'accueil (sportive, joueurs, bénévoles, arbitres...)
  - Il devra également prévoir de l'eau (bouteille bouchonnée) pour les joueurs pendant toute la durée du tournoi ( 1,5 l par joueur par match), ainsi pour les membres de l'organisation ( 1 litre par jour et par personne)

Le délégué fédéral assurera le contrôle du matériel la veille du premier jour de compétition et s'assurera de la récupération du matériel spécifique apporté par la FFVB.

### 2-2 GRADINS

Les gradins autour du terrain central seront fournis par l'organisateur local pour un minimum de 200 places (700 pour les seniors) en respectant les conditions légales de sécurité. Ceux-ci peuvent être remplacés par des assises naturelles ou artificielles (escaliers).

### 2-3 SECURITE

L'organisateur local aura la responsabilité et la charge du gardiennage du site (jour et nuit).

L'organisateur local devra souscrire une assurance concernant l'ensemble des risques à l'organisation ainsi que le matériel dont il se verra confier la surveillance.

Une copie du contrat d'assurance devra être transmise à la FFVB, 45 jours avant le début de la manifestation.



## 3- ORGANISATION SPORTIVE

### 3-1- DESCRIPTIF DE LA COMPÉTITION

3-1-1- La compétition se déroule sur 2 jours. Début du tournoi le 1er jour à 9h. Les finales féminines et masculines doivent se dérouler à partir de 15h00 sur le terrain central le deuxième jour. Fin de la compétition à 18h.

3-1-2- L'arrivée des délégations est prévue la veille du premier jour de compétition avant 18h30.

3-1-3- La réunion technique (présentation des délégations et de la compétition, vérification administrative) se tiendra la veille du premier jour de compétition entre 18H30 et 20h30.

### 3-2- PERSONNEL

3-2-1- La désignation des délégués fédéraux, et éventuellement d'un directeur de compétition nationale, est effectuée par la FFVB.

3-2-2- Le délégué fédéral aura la responsabilité de la coordination de l'organisation sportive de la compétition, en relation avec le directeur de compétition, sur place. Il devra veiller notamment aux respects des conditions d'équité...

3-2-3- En cas de présence d'un directeur de compétition nationale, ce dernier aura la responsabilité des aspects techniques et sportifs de la compétition.

3-2-4- La désignation du juge arbitre et des arbitres pour la compétition est faite par la Commission Centrale d'Arbitrage en relation avec la Commission Régionale d'Arbitrage (Ligue de l'organisateur).

3-2-5- Le juge arbitre aura la responsabilité de la gestion des arbitres, la compétition pouvant servir de formation à l'arbitrage. Il devra également veiller aux respects des horaires prévus pour chaque rencontre et notamment aux temps d'échauffement entre deux rencontres.

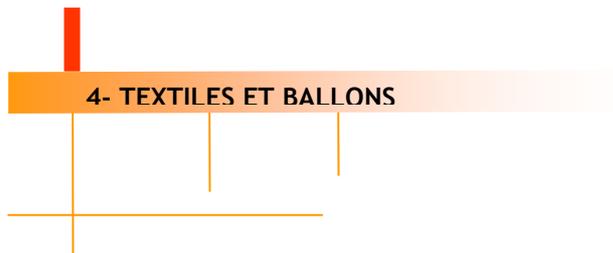
3-2-6- Cette compétition est gérée conjointement par la FFVB et l'organisateur local qui désignent un Directeur de la Compétition, en charge de la gestion sportive de la Finale. Le Directeur de compétition, responsable de l'ensemble du personnel local, travaillera pendant la compétition en relation avec les délégués et techniciens fédéraux.

3-2-7 L'organisateur local devra fournir en permanence du premier jour 8h au dernier jour 18h :

- 1 Directeur de la compétition qui assurera l'organisation sportive
  - 1 Adjoint au Directeur de la compétition pour :
    - la distribution et la récupération des feuilles de match, l'affichage des résultats, l'accueil des joueurs, la distribution du textile, la distribution des tickets repas...
- Il aura également la responsabilité de transmettre à la FFVB les résultats complets le soir du dernier jour de la compétition avant 20h00.
- 1 coordinateur des marqueurs, scoreurs, ramasseurs de balles et râtisseurs
  - 14 ramasseurs-râtisseurs de balles : 2 par terrain (8) + 6 remplaçants
  - 8 marqueurs (1 par terrain + 6 remplaçants)
  - 6 scoreurs (1 par terrain + 2 remplaçants)

### 3-3- REUNION PREPARATOIRE

Une réunion de préparation sera organisée à l'issue de la réunion technique, sous la responsabilité du Directeur de compétition et du délégué FFVB.



#### 4-1- TENUES POUR L'ORGANISATION

L'organisateur local recevra un kit textile (voir annexe 1). Ces tenues devront impérativement être portées par l'ensemble des personnes opérant sur le site.

Un espace « partenaire local » sera réservé sur les textiles pour l'organisateur ( coût d'impression à la charge de l'organisateur local), à condition que les partenaires choisis ne soient pas concurrentiels avec les partenaires fédéraux.

##### 4-1-1- Tenues des joueurs

Chaque équipe de club devra venir avec ses propres jeux de débardeurs. Prévoir des jeux de couleurs différentes. Chaque jeu est composé de 2 débardeurs, numérotés 1 et 2, de couleurs identiques, le nom du club pouvant être inscrit dessus.

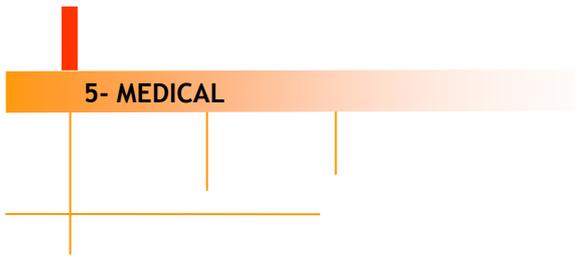
Les équipes masculines doivent porter un short de couleur et de forme identique respectant la longueur réglementaire FIVB.

Les équipes féminines doivent porter un maillot de bain de forme et de couleur identique.

#### 4-2- BALLONS

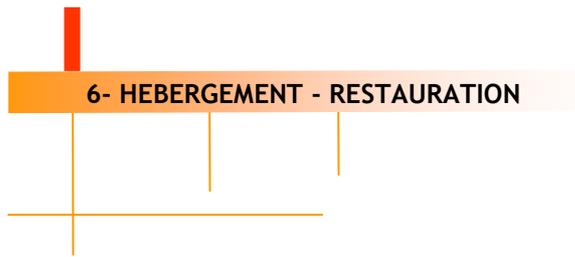
La FFVB fournira 12 ballons officiels pour la compétition qui resteront à l'organisateur à l'issue de la compétition.

Un système de caution de 50 € sera mis en place pour le prêt des ballons aux délégations.



L'organisateur local devra, durant toute la compétition :

- fournir 1 kiné (présent sur site une heure avant le début de la compétition) + une table de massage.
- mettre en place un poste de 1er secours (pompiers ou secouristes ou Croix Rouge...).



### 6-1- RESPONSABILITE

L'organisateur de chaque compétition a la charge de l'hébergement et de la restauration pour les représentants fédéraux et les arbitres.

### 6-2- DELEGATION

Chaque délégation féminine et chaque délégation masculine pourra compter 3 personnes maximum (2 joueurs, 1 entraîneur).  
 Les délégations auront à leur charge leurs hébergements et leur restauration.  
 Il est conseillé à l'organisateur de mettre en place une formule comprenant l'hébergement et la restauration de chaque délégation à un tarif négocié avantageux à la charge des délégations.

### 6-3- HEBERGEMENT

Condition minimum à respecter :

- 2\*\* minimum ou équivalent - Chambres à 2 lits - Petit-déjeuner inclus- À proximité du site

Prise en Charge par l'organisateur de :

- 2 représentants FFVB : 2 chambres single x 2 nuits.
- 8 arbitres, 1 juge arbitre : 4 chambres doubles, 1 single x 2 nuits

Récapitulatif

J-1	J 1	J 2
4 chambres doubles 3 single	4 chambres doubles 3 single	aucune

L'organisation devra fournir le listing des Hôtels pour les joueurs, arbitres, officiels.

#### 6-4- RESTAURATION

Conditions minimum à respecter : - à proximité du site, - système de tickets repas possible - prévoir une fourchette horaire midi (11h-16h) et soir (20h-23h30)	Menu type : Repas équilibrés. Entrée + Plat principal + Dessert (+ fromage ou salade)
--	---

Prise en charge par l'organisateur de :

- 2 représentants FFVB : 2 x 4 repas
- 8 arbitres, 1 juge Arbitre : 9 x 4 repas

Récapitulatif restauration hors équipe locale

J-1	J 1	J 2
11 dîners	11 déjeuners ; 11 dîners	8 déjeuners

En cas d'intempéries, l'organisateur local pourra prévoir des repas supplémentaires en fonction des matches reportés.



#### 7-1- RELATION PRESSE

L'organisateur local en collaboration avec l'Attaché de Presse de la FFVB :

- pourra assurer les relations Presse au niveau régional
- les dossiers photos pourront être fournis par la FFVB
- pourra assurer le lien avec les chaînes de télévision et radios locales

## 7-2- COMMUNICATION

La campagne de communication sera menée conjointement par l'organisateur local et la FFVB.

Tout document réalisé (affiche, brochure, programme, flyers...) dans le cadre de cet événement devra être validé obligatoirement par le service communication de la FFVB avant toute diffusion.

Les logos de la FFVB et de ses partenaires devront apparaître sur tout document de communication.

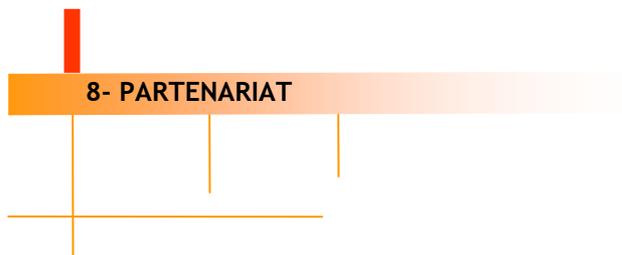
## 7-3 RETOUR SUR EVENEMENT

Le soir du dernier jour du tournoi, l'organisateur doit :

- faire remonter les résultats à la FFVB via le relevé règlementaire complété
- envoyé les photos en cadrage pied-tête des podiums

Sous quinze jours après l'évènement, l'organisateur devra réaliser et envoyer à la FFVB, un dossier récapitulatif de la compétition comprenant :

- une douzaine de photos des joueurs et du village, plus celles des podiums
- l'ensemble des feuilles de matchs de la compétition
- Les articles de la PQR



## 8-1- CONDITIONS

L'organisateur local ne pourra pas démarcher les entreprises dans les catégories de produits suivants :

- textile
- média radiophonique
- ballons
- services bancaires et assurances

## 8-2- ESPACE PROMOTIONNEL

A l'exception des espaces réservés pour la FFVB et ses partenaires, l'organisateur local disposera de l'ensemble des espaces publicitaires pour lesquels il retiendra l'ensemble des bénéficiaires commerciaux.

### 8-3- MATERIEL FFVB

La FFVB fera parvenir à l'organisateur des banderoles et des oriflammes. Ce matériel devra être installé conformément au plan de tour de terrain fourni par la FFVB, 2 jours avant le début de la compétition.

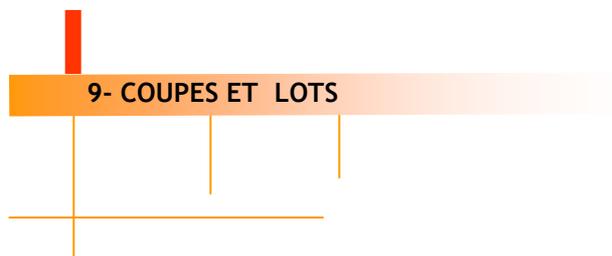
Les modalités de livraison et de retour sont à découvrir en annexe 1.

### 8-4- BOUTIQUE FFVB

L'organisateur devra prévoir un emplacement pour accueillir la boutique fédérale (*présence à confirmer 1 mois avant l'événement*)

### 8-5- PROPRIETE

La FFVB est propriétaire du nom de la compétition et est la seule à pouvoir la commercialiser.



### 9-1- DOTATION FFVB

La FFVB fournira :

- 4 coupes et 4 médailles gravées (2 par équipe vainqueur : Fille et Garçon) :
  - CHALLENGE INTER-CLUBS (SENIOR ou JUNIOR ou CADET ou MINIME) DE BEACH VOLLEY « chiffre année en cours »
  - VAINQUEUR
  - (lieu de la compétition)
  
- 4 médailles gravées : Finaliste du CHALLENGE INTER-CLUBS (senior ou junior ou cadet ou minime) de Beach Volley « chiffre année en cours » (2 par équipe : Fille et Garçon)
- 4 médailles gravées : 3ème du CHALLENGE INTER-CLUBS (senior ou junior ou cadet ou minime) de Beach Volley « chiffre année en cours » (2 par équipe : Fille et Garçon)

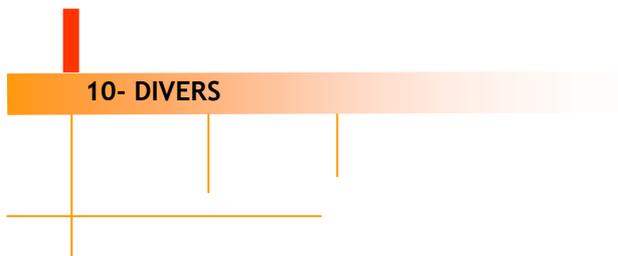
### 9-2- REMISE DES PRIX ET PROTOCOLE

La remise des prix sera effectuée par un représentant de la ville d'accueil et un représentant de la FFVB durant la cérémonie de clôture, l'organisateur local organisera la cérémonie de clôture suivant le protocole pré-établi en relation avec le représentant FFVB.

### 9-3- DOTATION ORGANISATEUR

L'organisateur fournira :

- 4 coupes gravées (2 par équipe vainqueur : Fille et Garçon) : CHALLENGE INTER-CLUBS (senior ou - 19 ans ou -17 ans ou -15 ans) DE BEACH VOLLEY « chiffre année en cours »
  - VAINQUEUR
  - (lieu de la compétition)



### 10-1- AFFILIATION

Toute candidature privée (organismes non-affiliés à la FFVB) doit être garantie par un club ou une association support affiliée à la FFVB et transiter par la Ligue.

### 10-2- FORMATION

Tout organisateur s'engage à soutenir avec la Ligue une formation d'arbitres de Beach Volley et de jeunes officiels.

### 10-3- COMPTE-RENDU

Le délégué fédéral remettra à l'organisateur local le compte-rendu d'évaluation à l'issue de la compétition.



### 11-1-CAS DE FORCE MAJEURE

Dans un délai de 24 heures avant le début de la compétition : la FFVB, l'organisateur prennent les décisions adaptées.

### 11-2- COMMISSION de DIRECTION

Pendant la compétition : une commission réunissant l'organisateur local, le juge arbitre, le Directeur du Tournoi et un représentant des joueurs auront la charge du suivi et de l'application des règlements fédéraux.

### 11-3- NON RESPECT

En cas de non respect des clauses du présent cahier des charges, la FFVB se réserve le droit d'annuler l'organisation et de la remplacer.



### 12- RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

La FFVB, l'organisateur local reconnaissent avoir pris connaissance des clauses ci-dessus et s'engagent à les respecter une fois le cahier des charges accepté et signé.

Fait à  
Le  
En deux exemplaires originaux

Pour la FFVB  
Signature et cachet

Pour l'Organisateur local  
Signature et cachet

## ANNEXE 1

### **MODALITES DE LIVRAISON ET DE RETOUR DU MATERIEL FFVB**

#### **1. Matériel :**

La FFVB fera parvenir à l'organisateur 4 jours minimum avant le début de la compétition le matériel suivant :

- 4 oriflammes
- 4 banderoles
- 12 ballons
- Kit textile (un maximum de : 70 t-shirts, 35 shorts et 35 casquettes).

#### **2. Livraison :**

Afin de faciliter l'envoi et la réception du matériel l'organisateur devra fournir à la FFVB les informations suivantes :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse de livraison : .....

.....

N° Tél : .....

Mail : .....

Date de livraison souhaitée : .....

#### **3. Contrôle du matériel :**

Un document de contrôle de matériel décrivant l'état et le contenu des colis sera joint à la livraison.

Une vérification du matériel devra être effectuée par l'organisateur afin de contrôler l'état de la marchandise et la quantité exacte livrée.

Le document de contrôle de marchandises devra être signé et remis au délégué fédéral.

Toute dégradation du matériel fédéral sera facturée à l'organisateur.

#### **4. Retour du matériel FFVB :**

Le matériel FFVB (les banderoles et les oriflammes) devra être retourné au siège de la fédération dans un délai de 72 heures.



## ANNEXE 2

### RECOMMANDATIONS ORGANISATION CONTROLE ANTI-DOPAGE.

- 2 salles communicantes : une qui sert de salle d'attente avec des boissons non alcoolisées (que des flacons fermés hermétiquement, dont seul le joueur a la responsabilité de l'ouverture uniquement) et une télévision (ou DVD, presses) pour que les joueurs patientent, et une qui sert de salle de contrôle avec un bureau, 2 ou 3 chaises et un WC dont la porte donne dans ce bureau.

- si un contrôle a lieu, les joueurs(euses) tiré(e) s au sort doivent être accompagné(e)s dès la fin du match par le délégué (ou l'escorte) jusqu'à la salle d'attente qui leur est réservée et où ils sont surveillés par le délégué (ou l'escorte). Personne d'autre ne doit rentrer dans la salle. Ils passent un par un dans le bureau où a lieu le contrôle en présence du médecin seul.

Le délégué fédéral a la responsabilité des escortes et peut servir d'escorte (remplacement).

Les escorteurs recevront obligatoirement une formation sur place par le délégué fédéral.

Un escorteur est en charge d'un joueur et ne peut en prendre deux en même temps (sauf dans la salle d'attente) - si le joueur a besoin de quitter la salle il faut retrouver un escorteur.

Le médecin contrôleur a toute l'autorité sur le contrôle.

Etant entendu que, normalement, ce dispositif vaut pour une catégorie d'athlètes (féminin ou masculin). A savoir que le médecin et l'escorte sont du même sexe que le joueur ou la joueuse (pas forcément le délégué fédéral qui ne peut être remplaçant dans ce cas).

La salle d'attente peut être commune.

S'il n'y a qu'une salle de consultation il faut impérativement deux WC et cela complique la procédure sachant qu'il ne peut y avoir simultanéité des hommes et des femmes.

# BEACH VOLLEY - REGISTRE REGLEMENTAIRE

## TYPES DE COMPETITIONS (UN REGISTRE PAR TYPE DE COMPETITION)

CH.FRANCE : <input type="checkbox"/>	Challenge Inter-Clubs : <input type="checkbox"/> R: <input type="checkbox"/> D: <input type="checkbox"/>	Championnat R : <input type="checkbox"/> D : <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/> :
--------------------------------------	---	---	-----------------------------------

FBVS : <input type="checkbox"/>	1A <input type="checkbox"/>	1B <input type="checkbox"/>	1C <input type="checkbox"/>	2A <input type="checkbox"/>	2B <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
---------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------------

Féminin <input type="checkbox"/>	Masculin <input type="checkbox"/>	Senior <input type="checkbox"/>	Junior <input type="checkbox"/>	Cadet <input type="checkbox"/>	Minime <input type="checkbox"/>
----------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--------------------------------	---------------------------------

### NOM DE LA COMPETITION

LIEU :	DATE :
--------	--------

ORGANISATEUR :	
----------------	--

### NOMBRE D'EQUIPES PREVUES

T. PRINCIPAL		QUALIFICATION	
--------------	--	---------------	--

### NOMBRE D'EQUIPES PRESENTES

T.PRINCIPAL		QUALIFICATION	
-------------	--	---------------	--

### COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DIRECTION

DELEGUE FEDERAL		JUGE ARBITRE	
DIRECTEUR DU TOURNOI		ORGANISATEUR	
REPRESENTANT JOUEURS		RAPPORTEUR*	

### FORMAT DE COMPETITION

DOUBLE ELIMINATION <input type="checkbox"/>	POULES + CLASSEMENT <input type="checkbox"/>	AUTRES <input type="checkbox"/> :
---	--	-----------------------------------

### RECLAMATIONS

#### Niveau 1

	NOM J1	CLUB	NOM J2	CLUB	MOTIF
1					
Avis Commission					
2					
Avis Commission					

#### Niveau 2

	NOM J1	CLUB	NOM J2	CLUB	MOTIF
1					
Avis Commission					
2					
Avis Commission					

### EQUIPES SANCTIONNEES - FORAITS

	NOM J1	CLUB	NOM J2	CLUB	SANCTION	MOTIF
1						
2						
3						
4						

### CLASSEMENT FINAL

	NOM J1	CLUB	NOM J2	CLUB		NOM J1	CLUB	NOM J2	CLUB
1					9				
2					10				
3					11				
4					12				
5					13				
6					14				
7					15				
8					16				

### EQUIPES ABSENTES, NON EXCUSEES

	NOM J1	CLUB	NOM J2	CLUB		NOM J1	CLUB	NOM J2	CLUB
1					5				
2					6				
3					7				
4					8				

Signature rapporteur commission (\*membre de la commission en charge de la rédaction du registre) :